

Sopar - Bala Vikasa
États financiers
au 31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 14
Annexes	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 100
1839, rue St-Louis
Gatineau (Québec)
J8T 4H3

T 819 775-3306

Aux administrateurs de
Sopar - Bala Vikasa

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Sopar - Bala Vikasa (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme Sopar - Bala Vikasa tire des dons de particuliers dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons de particuliers, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 mars 2020 et 2019 et de l'actif net aux 1er avril 2019 et 2018 et aux 31 mars 2020 et 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Gatineau
Le 4 juin 2020

¹ CPA auditeur, CA, CA-TI permis de comptabilité publique n° A123812

Sopar - Bala Vikasa

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Dons de corporations	110 110	130 333
Dons de fondations	404 847	842 090
Dons d'institutions	186 670	101 480
Dons de particuliers	254 429	208 275
AMC - Programme Delhi CFLI	<u>13 631</u>	<u>29 626</u>
	<u>969 687</u>	<u>1 311 804</u>
Charges		
Projets de développement communautaire en Inde (annexe A)	519 458	740 955
Programmes humanitaires et d'éducation en Inde	38 000	28 000
Centre international Bala Vikasa	258 250	634 290
AMC - Programme Delhi CFLI	13 631	29 626
Administration Générale (annexe B)	<u>127 950</u>	<u>121 612</u>
	<u>957 289</u>	<u>1 554 483</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autres produits	12 398	(242 679)
Autres produits	<u>8</u>	<u>5</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u><u>12 406</u></u>	<u><u>(242 674)</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Sopar - Bala Vikasa**Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020			2019
	Investi en immobi- lisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde ouverture	5 331	105 476	110 807	353 481
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 188)	13 594	12 406	(242 674)
Solde à la fin	4 143	119 070	123 213	110 807

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Sopar - Bala Vikasa

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	12 406	(242 674)
Éléments hors caisse		
Amortissements	1 188	1 187
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Taxes à la consommation à recevoir	(998)	(111)
Apports à recevoir	12 710	124 135
Frais payés d'avance	(795)	
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(3 293)	2 961
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	21 218	(114 502)
Encaisse au début	111 420	225 922
Encaisse à la fin	132 638	111 420

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Sopar - Bala Vikasa
Situation financière
 au 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	132 638	111 420
Apports à recevoir		12 710
Frais payés d'avance	795	
Taxes à la consommation à recevoir	<u>1 923</u>	<u>925</u>
	135 356	125 055
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>4 143</u>	<u>5 331</u>
	<u><u>139 499</u></u>	<u><u>130 386</u></u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 5)	<u>16 286</u>	<u>19 579</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	4 143	5 331
Non affecté	<u>119 070</u>	<u>105 476</u>
	<u>123 213</u>	<u>110 807</u>
	<u><u>139 499</u></u>	<u><u>130 386</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Sopar - Bala Vikasa

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Sopar-Bala Vikasa (l'organisme) est constitué en vertu Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Il a pour but de réduire la pauvreté dans les pays en développement, plus particulièrement en Inde, et de promouvoir l'engagement du public canadien dans la coopération internationale. L'organisme a le statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu des lois fédérale et québécoise de l'impôt sur le revenu et est donc exempt d'impôts sur le revenu.

À la fin d'exercice, l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. L'organisme a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Sopar - Bala Vikasa

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

AMC - programme Delhi CFLI

L'organisme constate ses produits découlant du contrat avec le ministère des Affaires Mondiales Canada (AMC) selon les modalités prévues à l'entente, au fur et à mesure de la prestation des services, lorsque les contributions sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de la société provenant d'opérations entre apparentés sont évalués conformément aux recommandations du chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Sopar - Bala Vikasa

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier de bureau	15 ans
Matériel informatique	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Conversion des devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

Charges AMC - Programme Delhi CFLI

Les montants inscrits dans cette rubrique de l'état des résultats représentent la quote-part des frais encourus en Inde et au Canada pour les différents projets de développement auxquels participe l'organisme. La quote-part des projets en Inde est établie en fonction des rapports fournis par les représentants de l'organisme en Inde.

Sopar - Bala Vikasa
Notes complémentaires
 au 31 mars 2020

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2020	2019
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	5 374	1 881	3 493	4 031
Mobilier de bureau	40 731	40 081	650	1 300
	46 105	41 962	4 143	5 331

5 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	304	403
Salaires et vacances à payer	10 128	15 431
Sommes à remettre à l'État	5 854	3 745
	16 286	19 579

6 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en juin 2022, à verser une somme de 23 760 \$ pour la location de locaux. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 10 560 \$ en 2021, à 10 560 \$ en 2022 et 2 640 \$ en 2023.

Sopar - Bala Vikasa

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

7 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES ENTITÉS APPARENTÉES

Durant l'exercice, l'organisme a encaissé un don de 114 847 \$ (520 000 \$ en 2019) de la Fondation Sopar-Bala Vikasa, une fondation sous influence notable de l'organisme. Ces opérations, ont été comptabilisées à la valeur d'échange. La Fondation est constituée en vertu de Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Elle a pour objectif d'appuyer financièrement les projets d'organismes de charité enregistrés canadiens et indiens qui œuvrent au mieux-être des plus démunis de l'Inde et plus particulièrement les projets de SOPAR - Bala Vikasa. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est donc exempté d'impôt sur le revenu.

8 - RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

9 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Sopar - Bala Vikasa

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

ANNEXE A

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN INDE		
Dépenses directes en Inde	430 000	650 000
Dépenses directes au Canada	<u>89 458</u>	<u>90 955</u>
	<u>519 458</u>	<u>740 955</u>

ANNEXE B

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 188	1 187
Assurances	1 803	1 527
Assurance vie - don planifié	2 526	2 526
Collecte de fonds	7 704	6 790
Frais d'administration - programmes au Canada	10 877	1 435
Frais de bureau	5 561	4 519
Honoraires professionnels	6 993	9 575
Frais bancaires	492	341
Loyer	10 560	10 560
Salaires, charges sociales et contrats de service	71 277	73 629
Sous-traitance	7 589	7 968
Télécommunications	<u>1 380</u>	<u>1 555</u>
	<u>127 950</u>	<u>121 612</u>